



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 22/10/2019  
Reçu en préfecture le 22/10/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20191017-2019\_10\_217-DE

**SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2019**

**2019-10-217 - 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 10 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le dix sept octobre à 18 H 20, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Foyer communal de Génissac, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Francine TREBUCHAIRE , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Gérard MUSSOT , Patrice BOUVRY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Annie ROY , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Armand REIS-FILIFE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Jérôme COSNARD, Jean Louis ARCARAZ, Jack ALLAIS, Joël BAYLE, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Annie POUZARGUE, Christian ROBIN, Agnès SEJOURNET, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE, Gabi HOPER pouvoir à Sabine AGGOUN , Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bernard PIOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

# DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

## AVIS SUR LES OUVERTURES DOMINICALES 2020 POUR

Envoyé en préfecture le 22/10/2019 - 2/2  
Reçu en préfecture le 22/10/2019  
Affiché le  
LA VILLE DE COUTRAS  
ID : 033-200070092-20191017-2019\_10\_217-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président, en l'absence de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président, en charge du Développement économique,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code du travail

Vu la délibération n°2018-09-187 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Libournais en date du 25 septembre 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence politique locale du commerce et soutien aux activités économiques d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Coutras du 26 septembre 2019 sur les ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2020,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 octobre 2019,

Dans le cadre de l'application de la loi du 06 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » et conformément aux dispositions de l'article L.3132-26 du Code du Travail qui dispose que: « *Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable* ».

La Ville de Coutras propose une demande de dérogation pour les dates suivantes :

- 12 janvier 2020
- 9 février 2020
- 12 avril 2020
- 14 juin 2020
- 28 juin 2020
- 12 juillet 2020
- 16 juillet 2020
- 23 août 2020
- 25 octobre 2020
- 13 décembre 2020
- 20 décembre 2020
- 27 décembre 2020

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 48 voix pour et 4 abstentions** (Sébastien LABORDE, Mireille CONTE-JAUBERT, Michel GALAND, Monique JULIEN)

Le Conseil communautaire décide :

- de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales des commerces de la Ville de Coutras sur l'année 2020

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne 22 octobre 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 22/10/2019  
Reçu en préfecture le 22/10/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20191017-2019\_10\_21-DE

**SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2019**

**2019-10-216 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 10 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le dix sept octobre à 18 H 20, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Foyer communal de Génissac, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Francine TREBUCHAIRE , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Gérard MUSSOT , Patrice BOUVRY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Annie ROY , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Armand REIS-FILIBE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Jérôme COSNARD, Jean Louis ARCARAZ, Jack ALLAIS, Joël BAYLE, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Annie POUZARGUE, Christian ROBIN, Agnès SEJOURNET, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gabi HOPER pouvoir à Sabine AGGOUN , Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bernard PIOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

# DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

## DOMAINE DE LA CONQUE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Envoyé en préfecture le 22/10/2019  
Reçu en préfecture le 22/10/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20191017-2019\_10\_21-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président, en l'absence de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président, en charge du Développement économique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 1511 et R 1511,

Vu l'article L 1511-3 du CGCT qui prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles,

Vu le règlement européen n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,

Vu la demande de subvention de la société DOMAINE DE LA CONQUE en date du 23 septembre 2019,

Vu l'avis du Bureau en date du 7 octobre 2019,

Créé en 1989 et repris en 2015 par Monsieur Frebourg, la SARL DOMAINE DE LA CONQUE est une pension canine et féline située à Izon sur un terrain d'environ 3 ha ayant une capacité d'accueil de 84 boxes pour chiens et 24 boxes pour chats. Cet établissement ouvert toute l'année dispose d'une notoriété départementale grandissante et connaît une croissance du nombre d'animaux inscrits (plus de 8000 chiens et plus de 20 000 nuitées réalisées en 2018). Le DOMAINE DE LA CONQUE réalise un Chiffre d'Affaires d'environ 260 000 € et emploie aujourd'hui 2 CDI, 2 apprentis et 2 à 3 CDD en période scolaire.

Monsieur Frebourg a acquis cette parcelle pour un montant de 300 000 € et a régulièrement investi depuis (plus de 60 000 €) pour rénover et améliorer les installations et offrir un meilleur cadre de vie aux animaux en pension grâce notamment à la création de parcs extérieurs et de détente, à la modernisation de la chatterie etc...

Malgré un relatif éloignement des zones urbaines, les aboiements des chiens créent des nuisances sonores et des gênes ont été constatées pour le voisinage. Après une étude acoustique et une mise en demeure de la préfecture, le DOMAINE DE LA CONQUE doit construire un mur anti-bruit (6 m de haut sur 65 m) afin de limiter les nuisances.

Exerçant une mission d'intérêt général et apportant un véritable service à la population, le DOMAINE DE LA CONQUE, ne disposant pas de la trésorerie nécessaire pour supporter cet investissement d'environ 70 000 € indispensable à la modernisation de son établissement et à la tranquillité du voisinage, sollicite l'aide de La Cali à hauteur de 50 000 €.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 50 000 € à la société DOMAINE DE LA CONQUE pour soutenir ses investissements immobilier ;
- signer la convention de partenariat avec la société DOMAINE DE LA CONQUE.

Imputation budgétaire : chapitre 204 - compte 20422 - service gestionnaire et destinataire DECO1

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne 22 octobre 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 22/10/2019  
Reçu en préfecture le 22/10/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20191017-2019\_10\_218-DE

**SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2019**

**2019-10-218 - 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 10 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le dix sept octobre à 18 H 20, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Foyer communal de Génissac, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Francine TREBUCHAIRE , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Gérard MUSSOT , Patrice BOUVRY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Annie ROY , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Jérôme COSNARD, Jean Louis ARCARAZ, Jack ALLAIS, Joël BAYLE, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Annie POUZARGUE, Christian ROBIN, Agnès SEJOURNET, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE, Gabi HOPER pouvoir à Sabine AGGOUN , Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bernard PIOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

# DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

## AVIS SUR LES OUVERTURES DOMINICALES 2020 POUR

Envoyé en préfecture le 22/10/2019 - 2/2  
Reçu en préfecture le 22/10/2019  
Affiché le  
LA VILLE DE LIBOURNE  
ID : 033-200070092-20191017-2019\_10\_218-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président, en l'absence de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président, en charge du Développement économique,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu de Code du travail,

Vu la délibération n°2018-09-187 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Libournais en date du 25 septembre 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence politique locale du commerce et soutien aux activités économiques d'intérêt communautaire,

Vu le courrier de la Ville de Libourne du 23 septembre 2019 sollicitant l'avis de La Cali sur les ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2020,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 octobre 2020,

Dans le cadre de l'application de la loi du 06 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » et conformément aux dispositions de l'article L.3132-26 du Code du Travail qui dispose que: « *Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable* ».

La Ville de Libourne propose une demande de dérogation pour les dates suivantes :

- 12 janvier 2020 : soldes d'hiver
- 7 juin 2020 : fêtes des mères
- 28 juin 2020 : soldes d'été
- 11 octobre 2020 : « 3 J »
- 29 novembre 2020 : Black Friday
- 6, 13, 20 et 27 décembre 2020 : fêtes de fin d'année

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 48 voix pour et 4 abstentions** (Sébastien LABORDE, Mireille CONTE-JAUBERT, Michel GALAND, Monique JULIEN)

Le Conseil communautaire décide :

- de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales des commerces de la ville de Libourne sur l'année 2020

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne le 22 octobre 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

